APRÈS ART. 5 N° I-CD425

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N º I-CD425

présenté par M. Naegelen, M. Castellani, Mme Froger, M. Panifous et M. Saint-Huile

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.